

Toulouse, le 19 JAN. 2018

Michel AUJOULAT
Vice Président

Monsieur HURTADO
TRANSPARENCE DES CANAUX DE LA
NARBONNAISE
Résidence des Saules
11100 NARBONNE

Objet : Incinérateur de boues radioactives à Narbonne et incidence sur Toulouse par vent d'Autan

Monsieur ,

C'est avec une grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier en date du 18 octobre dernier.

Ne connaissant pas le contexte de ce projet d'installation et ne disposant pas d'information sur les impacts potentiels pour l'environnement, je vous informe que je saisis les services de la DREAL sur la base de votre courrier.

En effet ces services ont en charge les autorisations et le suivi des Installations Classées pour l'environnement (ICPE).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Le Vice-Président



Michel AUJOULAT

P.J. : Courrier de saisine adressé à la DREAL
Copie : DREAL

Toulouse, le 19 JAN. 2018

Michel AUJOULAT
Vice Président

Monsieur Daniel KRUGER
Directeur Régional
DREAL Occitanie
1 Rue de la cité Administrative
BP 80002
31074 Toulouse Cedex 9

Objet : Incinérateur boues radioactives à Narbonne et incidence sur Toulouse par vent d'Autan

Monsieur le Directeur,

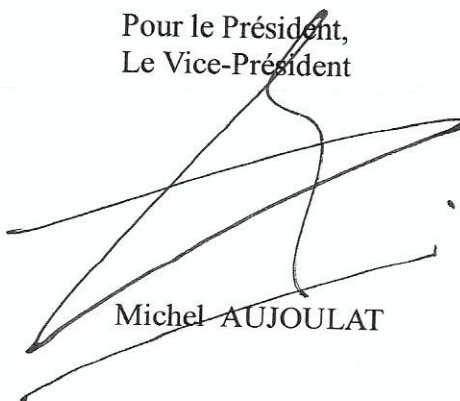
Dans son courriel du 18 novembre dernier, Monsieur HURTADO, me faisait part de ses inquiétudes quant au projet d'installation de l'industriel AREVA sur la ville de Narbonne.

Je vous transmets donc cette requête, afin que vous puissiez renseigner Monsieur HURTADO, et moi-même, sur les modalités de fonctionnement de cette exploitation et sur ses impacts sur l'environnement.

Je vous remercie de la suite que vous voudrez bien donner à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Pour le Président,
Le Vice-Président



Michel AUJOULAT

Copie : Monsieur Hutado